

# 31. STANDARDS MONITEUR NATIONAL

## 31.1 GÉNÉRALITÉS

### 31.1.1 DÉFINITION

Le Moniteur National est formateur d'instructeur. C'est le niveau le plus élevé des titres d'instructeurs. Il est le garant de la pérennité de l'enseignement et de son évolution. Il représente la Ligue de par le monde et en défend l'image de marque.

### 31.1.2 INTERVIEW DE MOTIVATION

Cette interview a pour but de faire la lumière sur ce qui motive le candidat dans sa démarche et sur l'engagement auquel il va devoir faire face pendant sa vie de Moniteur National.

### 31.1.3 PRÉROGATIVES DU MONITEUR NATIONAL

Au-delà des prérogatives du Moniteur Fédéral, le Moniteur National est formé, évalué et jugé qualifié pour :

- ◆ Gérer l'enseignement de la plongée de la ligue.
- ◆ Organiser des sorties et stages mer (grands groupes ou lieux inconnus).
- ◆ Représenter la ligue au niveau national et international.
- ◆ Assurer l'évolution et l'adaptation de l'enseignement de la plongée.
- ◆ Présider les sessions de brevet plongeur 3★.
- ◆ Présider les stages pédagogiques.
- ◆ Former et évaluer les candidats Assistants Moniteurs, Moniteurs Clubs, Fédéraux et Nationaux.

S'il dispose du titre d'instructeur dans une spécialité :

- ◆ Prendre en charge la formation et l'évaluation d'instructeur de la spécialité concernée.

### 31.1.4 ORGANISATION GÉNÉRALE

La formation est assurée par la Lifras.

- ◆ La formation s'effectue en « Milieu Naturel ».
- ◆ Le responsable de la formation et de l'évaluation théorique et pratique est titulaire du titre de Moniteur National Lifras.

## 31.2 PRÉREQUIS À LA FORMATION

### 31.2.1 CONDITIONS GÉNÉRALES

- ◆ Être âgé de 18 ans au moins.
- ◆ Être détenteur du brevet Moniteur Fédéral Lifras depuis la saison précédente.
- ◆ Être membre d'un club affilié à la Lifras ayant statut d'école.

- ◆ Être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la plongée et d'un électrocardiogramme à l'effort (ECG), tous deux en ordre de validité.
- ◆ Être en possession du Certificat Fédéral de Premiers Secours (CFPS) en ordre de recyclage.
- ◆ Être en possession de la spécialité PPA Plongée profonde à l'air.
- ◆ Être présenté par son club au moyen du formulaire ad hoc, et avoir effectué le paiement du montant d'inscription.
- ◆ Savoir parler, lire et écrire correctement le français.

### **31.2.2 CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Pouvoir justifier d'une expérience pédagogique dans le cadre d'une association/organisme/école de plongée et totaliser au moins :

- ◆ 20h comme formateur de plongeur (théorie & piscine).
- ◆ 20h comme jury (épreuves de théorie et en « Piscine », stages pédagogiques en « Piscine » et dans « Nos Eaux », etc.).
- ◆ 20h comme formateur en stage de « Mer » (PPA, école de mer, pré-stage, etc.).

Après l'interview de motivation, le candidat se doit de :

- ◆ Participer à une évaluation pédagogique en « Piscine » et en théorie d'un candidat AM.
- ◆ Participer à une évaluation pédagogique dans « Nos Eaux » d'un candidat MC.
- ◆ Donner un cours de niveau MF.
- ◆ Participer à cinq plongées de formation MF en première année et à cinq plongées de formation MF en seconde année (dans les associations régionales).

### **31.2.3 INFORMATIONS PRÉALABLES**

Préalablement au premier cours ou pendant celui-ci, les informations suivantes doivent être mises à la disposition des candidats :

- ◆ Prérequis à la formation.
- ◆ Prérogatives du Moniteur National.
- ◆ Contenu et déroulement de la formation.
- ◆ Coût, assurance et exigences administratives Lifras.
- ◆ Exigences morales et de sécurité du moniteur.
- ◆ Conditions d'homologation.

## **31.3 FORMATION**

### **31.3.1 STRUCTURE**

Les candidats Moniteurs Nationaux doivent non seulement avoir des connaissances théoriques élargies de l'Assistant Moniteur, du Moniteur Club et Fédéral, mais aussi suffisamment de connaissances pour être capables d'assurer des cours théorique et pratiques, ainsi que les évaluations destinées à tous les niveaux des moniteurs de la ligue.

Ils doivent également avoir l'expérience et les compétences techniques pour participer à la gestion et au développement de l'enseignement.

### **31.3.2 MATIÈRES THÉORIQUES GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES DE L'AM, DU MC ET DU MF**

Voir chapitres [28.3.2](#) et [28.3.3](#) du Standard Assistant Moniteur Lifras, chapitres [29.3.2](#) et [29.3.3](#) du Standard Moniteur Club Lifras et chapitres [30.3.2](#) et [30.3.3](#) du Standard Moniteur Fédéral Lifras.

### **31.3.3 MATIÈRES THÉORIQUES SPÉCIFIQUES AU MONITEUR NATIONAL**

ORGANISATION « CARRIÈRE » :

Le candidat défend ses compétences organisationnelles et connaissances théoriques de la matière Carrière devant un jury composé de Moniteurs Nationaux.

TRAVAIL PERSONNEL :

Le candidat défend un travail personnel et anime un débat sur ce sujet devant un jury composé de Moniteurs Nationaux.

EXAMEN THÉORIQUE :

Ensuite, pour chaque candidat Moniteur National, un examen théorique est organisé par le Pôle Formations/Evaluations, reprenant les matières suivantes :

- ◆ Médecine.
- ◆ Organisation « Mer ».
- ◆ Zélande, « Mer à marée », météo, navigation.
- ◆ Généralités.

### **31.3.4 EPREUVE PHYSIQUE PALMAGE**

Epreuve de sélection chronométrée. *Voir document « Épreuve physique de palmage MF/MN ».*

### **31.3.5 PARTICIPATION AU STAGE RÉSIDENTIEL**

Le candidat doit participer à au moins un stage résidentiel de formation MF/MN organisé annuellement par le Pôle Formations/Evaluations.

Les tâches seront déterminées par le Pôle Formations/Evaluations.

### **31.3.6 PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'UN PÔLE**

Le candidat peut être appelé à travailler dans un pôle de manière ponctuelle, en fonction des travaux en cours à la demande des pôles et/ou du Bureau.

### **31.3.7 STAGE PÉDAGOGIQUE EN « MER » (MINIMUM QUATRE JOURS)**

OBJECTIF :

L'objectif de ce stage pédagogique est de préparer et évaluer les futurs Moniteurs Nationaux à la formation de moniteurs ainsi qu'à l'organisation et la direction de stages/sorties club de plongées en mer au départ d'un bateau.

DÉROULEMENT :

Le stage comporte huit plongées au départ d'un bateau.

Les candidats effectuent les plongées en tant que chef de palanquée et assument à tour de rôle la fonction de directeur de plongée.

## CONTENU :

Lors de ces plongées, les candidats sont évalués sur leur aptitudes à :

- ◆ Réaliser des sauvetages de tout type.
- ◆ Former des moniteurs sur tout thème (PPA, prise en charge d'accident de plongée, la plongée sur épave, navigation, faune et flore, la décompression, etc. - liste non exhaustive).
- ◆ Organiser et diriger des stages.
- ◆ Exprimer leur qualité de Moniteur National (autorité, efficacité, clarté des instructions, prises de position, camaraderie, contact humain, éthique, etc.).

### 31.3.8 EVALUATION

Vu la nature évolutive des techniques, normes et dispositions légales en matière de plongée subaquatique, les protocoles détaillés d'épreuves, d'examen et de stage font l'objet d'un document annexe.

#### ÉTAPE N°1 : ÉVALUATION THÉORIQUE

L'épreuve théorique est organisée une fois l'an, par le Pôle Formations/Evaluations de la Commission de l'Enseignement de la Lifras avant le stage en mer.

Elle consiste en :

- ◆ Une organisation « Carrière ».
- ◆ Un travail personnel.
- ◆ Un examen oral devant un jury composé de Moniteurs Nationaux, pouvant porter sur l'ensemble de la matière théorique, de l'actualité, et des développements en cours dans le domaine de la plongée subaquatique. Cette épreuve est divisée en [quatre matières](#).

Chacune des trois parties ci-dessus à une validité individuelle de trois ans.

Les critères d'évaluation sont :

#### PREMIÈRE SESSION :

- ◆ Réussite directe :  $\geq 10/20$  dans chaque matière.
- ◆ Echec direct sans accès à la seconde session : moyenne inférieure ou égale  $\leq 6/20$  OU plus de trois côtes inférieure  $< 10/20$ .

#### SECONDE SESSION : ORGANISÉE DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT LA PREMIÈRE SESSION, POUR LES MATIÈRES $< 10/20$

- ◆ Réussite seconde session :  $\geq 10/20$  dans chaque matière.
- ◆ En cas d'échec à la seconde session, le candidat doit représenter toutes les matières à une session suivante.

## ÉTAPE N°2 : STAGE EN MER

La réussite de l'étape n°1 (évaluation théorique) est valable cinq ans, au cours desquels le candidat peut se présenter trois fois au stage final en Mer.

### EPREUVE PHYSIQUE :

*Voir document « Épreuve physique de palmage MF/MN » (validité un an).*

### STAGE PÉDAGOGIQUE EN MER :

Le Pôle Formations/Evaluations organise une à deux fois par an (selon le nombre de candidats) le stage pédagogique national. Les candidats réalisent huit plongées en mer au départ d'un bateau en formule croisière. Les palanquées sont généralement composées de :

- ◆ Deux ou trois Moniteurs Nationaux (un comme observateur dans le cas de trois Moniteurs Nationaux Lifras).
- ◆ Deux candidats au maximum.

## 31.4 HOMOLOGATION

Le candidat doit :

- ◆ Avoir réussi le stage pédagogique en mer.